

LES ENFANTS D'ASIE DU SUD
Leurs droits, l'avenir de la région
Index AI : ASA 04/12/98

Embargo : 22 avril 1998 (07 h 00 GMT)

KARACHI - Les enfants d'Asie du Sud sont victimes d'atteintes incessantes à leurs droits fondamentaux, tant de la part des États que des groupes armés d'opposition, qui les asservissent à des fins économiques ou sexuelles, notamment dans le cadre d'activités de prostitution, a déclaré ce jour (mercredi 22 avril 1998) Amnesty International, en lançant une campagne internationale en faveur des droits des enfants de la région.

Tous les gouvernements d'Asie du Sud se sont engagés à respecter la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies et ont réaffirmé cet engagement dans le cadre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Pourtant, les enfants continuent d'être maltraités par les représentants de l'État chargés de la prise en charge judiciaire des mineurs, sont abandonnés sans protection au sein de leur famille ainsi que de leur communauté, et subissent les conséquences des conflits armés dans le contexte desquels se déroule leur existence.

« Le fossé entre les discours et la réalité doit être comblé pour tous les enfants d'Asie du Sud sans exception. Ces derniers représentent pas moins de 40 % de la population de la région ; ils sont les adultes de demain et leur enfance doit être protégée, a souligné Amnesty International.

« En tant que membres les plus vulnérables de la société, les enfants requièrent une protection spécifique et il incombe aux gouvernements de la région de la leur apporter. Pour que la prochaine "Décennie des droits de l'enfant" de l'ASACR puisse se traduire par de réels changements en Asie du Sud, les gouvernements doivent prendre des mesures décisives afin de veiller à ce que les représentants de l'État, les entreprises, les écoles et les parents ne privent pas les enfants de leurs droits. »

En Inde, la commission d'enquête d'une haute cour a découvert que des enfants appréhendés par la police étaient soumis à « des traitements d'une sauvagerie et d'une barbarie révoltantes [consistant notamment] à leur infliger des chocs électriques, à leur percer les organes génitaux à l'aide de bâtons pointus enduits de poudre de piment et d'essence, ainsi qu'à leur attacher le corps à un bâton ». À Sri Lanka, un mineur de douze ans a été entièrement dévêtu par des policiers puis battu de manière répétée à l'aide d'une batte en bois brisée, après avoir été arrêté parce qu'il était soupçonné d'entretenir des liens avec l'opposition armée. Au Bangladesh, un jeune garçon de douze ans a passé le même nombre d'années en prison, les pieds et les jambes immobilisés quasiment en permanence par des entraves ; il s'est avéré par la suite que sa détention était illégale.

Au Pakistan, des travailleurs asservis sont maintenus en détention dans des prisons privées contrôlées par les propriétaires des lieux. Dans un cas, on a découvert que des enfants n'ayant que quelques mois étaient incarcérés dans une prison rurale, située dans la province du Sind, où des fillettes étaient violées de manière répétée par le propriétaire et ses fils. Chaque année, dans le cadre d'activités de traite, plus de 9 000 filles sont acheminées du Népal et du Bangladesh vers l'Inde et le Pakistan, où elles sont vouées à devenir des esclaves sexuelles, souvent avec le consentement, voire la complicité, des autorités.

Les groupes armés qui opèrent dans la région tuent de manière délibérée, torturent, violent et intimident des enfants, qu'ils enrôlent également comme soldats, malgré les garanties prévues

par le droit international humanitaire qui interdisent ces pratiques. Ainsi, au Pakistan, de nombreux mineurs fréquentant des Madrasas (écoles religieuses) ont été envoyés en Afghanistan pour combattre dans les rangs des taliban. À Sri Lanka, six enfants figuraient au nombre de 42 civils non armés tués de manière délibérée par des membres des Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul). En Afghanistan, au cours du massacre de 70 civils, des taliban ont décapité un garçon de huit ans et auraient maintenu au sol deux autres garçons, âgés de douze ans, avant de leur briser les bras et les mains à coups de pierre.

Dans toute l'Asie du Sud, des enfants travaillent dans des usines, des mines, des briqueteries et des maisons closes. Ils exercent souvent ces activités dans des environnements dangereux et insalubres, au mépris des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui leur reconnaît notamment le droit de jouir du meilleur état de santé possible, le droit à l'éducation et le droit de se livrer à des activités récréatives. Ils sont pris au piège d'un véritable engrenage de la pauvreté, grandissant sans recevoir la moindre éducation ni formation, prédisposés à basculer dans la criminalité.

Conjuguées à la vulnérabilité propre à la jeunesse, les inégalités économiques, l'exclusion sociale et la marginalisation politique perpétuent le cycle de ces atteintes aux droits humains. Les filles sont tout particulièrement exposées, étant également soumises aux discriminations dont sont victimes les femmes en général.

Dans le rapport publié à l'occasion de sa campagne, Amnesty International reconnaît que tout gouvernement déterminé à respecter ses engagements aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant doit relever un formidable défi, exigeant une combinaison de mesures législatives, économiques et sociales ; elle concède en outre que l'ampleur de la tâche est particulièrement décourageante pour nombre de pays d'Asie du Sud, étant donné l'importance et la diversité de leur population, le caractère limité de leurs ressources et la faiblesse de leurs institutions.

Selon Amnesty International, certains gouvernements ont pris des initiatives positives pour améliorer la situation des droits des enfants, allant de lois destinées à protéger les mineurs à des programmes d'éducation aux droits humains, qui ont été appliqués et ont porté leurs fruits à des degrés divers.

« Toutefois, ces mesures n'ont pas empêché certains représentants de l'État de bafouer les droits des enfants, en permettant qu'il y soit porté atteinte au sein même de leur communauté ou de leur famille, soit avec leur complicité active, soit avec leur consentement tacite », soutient l'Organisation dans son rapport.

D'après Amnesty International, il existe diverses mesures pratiques que les gouvernements pourraient prendre à titre préliminaire pour améliorer la situation des droits des enfants. Il s'agirait notamment d'amender la législation nationale afin de l'aligner sur les normes internationales, de faire savoir clairement aux responsables de l'application des lois que ceux qui violent les droits des enfants seront sanctionnés, et de débloquer des fonds afin d'assurer le bon fonctionnement du système judiciaire chargé de la prise en charge des mineurs.

Dans son rapport, l'organisation de défense des droits humains adresse également des recommandations aux groupes armés d'opposition. Elles les engage en particulier à indiquer sans ambiguïté à tous leurs membres que ni la torture, ni les homicides délibérés ou commis sans discrimination ne seront tolérés et que tous les civils doivent être traités avec humanité ; à interdire l'enrôlement forcé ou volontaire au sein de leurs forces armées de toute personne âgée de moins de dix-huit ans ; et à proscrire l'usage des mines antipersonnel.

Amnesty International fait également observer que la communauté internationale – les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises et les citoyens ordinaires –

peut contribuer de manière décisive à la protection des droits des enfants d'Asie du Sud, en portant ses préoccupations concernant les droits humains à l'attention des gouvernements de la région et en apportant son soutien à ceux qui y défendent ces droits. Les entreprises doivent notamment veiller à ce que les firmes avec lesquelles elles entretiennent des relations de partenariat et leurs filiales n'emploient pas des mineurs dans des conditions dangereuses, et qu'elles ne contribuent aucunement aux mauvais traitements infligés à des enfants.

« Les enfants d'Asie du Sud représentent un quart de la population mineure mondiale et leur sort se répercute sur l'ensemble des enfants du monde, a souligné Amnesty International. Cette année est celle du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les enfants sont pleinement fondés à exercer les droits qu'elle proclame.

« La meilleure façon de commémorer l'adoption de cet instrument fondamental en matière de droits humains consistera à faire en sorte que les habitants d'Asie du Sud qui célébreront son centenaire aient pu pleinement jouir des droits qui y sont consacrés au cours de leur existence. » |